

INVESTISSEMENTS ATYPIQUES

« Nous ne couvrirons pas nos membres qui ont conseillé ces produits malgré nos alertes »

Jean-Pierre Rondeau, président, La Compagnie des CGPI

Par Anne Simonet et Pélagie Terly le 19/10/2012 pour L'AGEFI Actifs



L'Agefi Actifs. - En tant que conseil en gestion de patrimoine indépendant, mais aussi de président d'une association de CIF, quel regard portez-vous sur le regain d'intérêt des clients pour les investissements « refuges » ?

Jean-Pierre Rondeau. - Ce regain d'intérêt témoigne du climat actuel. Les marchés financiers sont décriés et certains professionnels ont bien compris qu'ils pouvaient tirer profit de cette situation en vantant les mérites des investissements sur des actifs réels présentés comme des placements décorrélés des marchés financiers. On constate ainsi la renaissance de certains produits que l'on croyait oubliés comme les conteneurs et les

wagons. Dans les années 70, ce type d'investissement n'a pas donné lieu à un scandale dans la mesure où les investisseurs ont bénéficié de la défiscalisation, mais les investissements n'en ont pas moins été souvent perdus sur les rails de l'Europe de l'Est.

L'investissement dans le diamant vous interpelle également...

- Effectivement, aujourd'hui, il me semble que le retour des placements dans le diamant est pire encore, présenté là aussi comme un produit de diversification et une valeur refuge. Il est assez facile de prendre connaissance sur internet des arguments mensongers des intervenants quant aux développements actuels et futurs de ce marché qui n'a aucune cotation réelle et qui diffère selon la pureté de la pierre. Par ailleurs, ce marché s'est retourné en 2012 comme les matières premières hors agricoles et pétrole. Mais ce qui est le plus scandaleux, aujourd'hui, c'est de voir les pouvoirs publics donner un agrément à une société dont le seul objectif et la seule contrainte sont la vente de diamants. Car le plus simple observateur sait que la taille des pierres se fait à Tel-Aviv, New York, Londres, et maintenant Bombay. Avantage fiscal qui finance des stocks !

Que conseillez-vous aux investisseurs et aux conseils en gestion de patrimoine?

- Tout d'abord, il n'y a pas de produit miracle. Dès lors que l'on manque d'éléments et d'explications et que le marché nous semble douteux, mieux vaut s'abstenir de le proposer à notre clientèle. Ensuite, dès lors qu'une commission est très importante, elle est au détriment de la rentabilité de l'investissement pour le client. Nous déconseillons les produits pour lesquels l'Autorité des marchés financiers (AMF) a émis des réserves. Par ailleurs, pour l'investissement dans le diamant, même si le fonds est agréé et même si les CGPI ont le statut de CIF pour le conseiller, je les invite à se tenir à l'écart de ce type de placement, qu'il y ait avantage fiscal ou non. Enfin, nous ne couvrirons pas nos membres s'ils ont conseillé des clients malgré nos alertes consécutives à celles de l'AMF.